

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 6 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de CHAUVERGUE Laurence), BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de TERRIER Gilles), BODIN Pascal (Pouvoir de DOLLEY Alain), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de SERRU Marie-Claire), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de LOURADOUR Patricia), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, TERRIER Gilles.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 25 / Votants 31

N°34-2016 – Autorisation de signer la ligne de trésorerie

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2016 autorisant la consultation pour une ligne de trésorerie ;

Monsieur le Président précise qu'une consultation a été engagée auprès de trois prestataires : la Banque Postale, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'autorisation portée sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € et que la durée de la ligne de trésorerie était fixée à 12 mois.

Après analyse des offres, l'offre de la Caisse d'épargne a été retenue :

- calcul des intérêts : taux fixe de 0,90% ;
- base de calcul des intérêts exact/360 jours ;
- frais de dossier : néant ;
- commission d'engagement 0.10% du montant ;
- commission de non utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts ;
- paiement des intérêts chaque trimestre civil par débit d'office ;
- pas de montant minimum de tirage ni de remboursement ;
- possibilité de tirages en J en J ;
- durée de mobilisation : libre.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER la proposition de contrat pour la ligne de trésorerie présentée par la Caisse d'épargne, dont les conditions sont les suivantes :

- contrat pour une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ;
- durée 12 mois à compter de la date de départ de la ligne de trésorerie ;
- calcul des intérêts : taux fixe de 0,90% ;
- base de calcul des intérêts exact/360 jours ;
- frais de dossier : néant ;
- commission d'engagement 0.10% du montant ;
- commission de non utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts ;
- paiement des intérêts chaque trimestre civil par débit d'office ;
- pas de montant minimum de tirage ni de remboursement ;
- possibilité de tirages en J en J ;
- durée de mobilisation : libre.

- D'AUTORISER, Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne.

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 7 avril 2016

Le Président,
Jean Pierre FAYE